

Mme JUDY GOLD :

435

Que pensez-vous des installations de type modulaires qui vont être installées par la Ville?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

440

Je vais essayer de faire ça court. Quelque part, pourquoi pas? Est-ce suffisant? Non. À voir comment ça va se développer aussi, là. C'est sûr que dans des lieux super éloignés comme Blue Bonnets, à voir qui va vouloir habiter là, mais, c'est une intervention parmi d'autres. Il en reste d'autres que la Ville peut faire à aucun coût, comme d'abroger des règlements municipaux, puis de faire un moratoire sur le démantèlement.

445

LA PRÉSIDENTE :

450

Merci beaucoup pour votre esprit collaboratif, monsieur Lamarche. Merci encore pour votre mémoire. Nous allons prendre une toute petite pause avant de passer à notre prochain invité. Merci beaucoup.

455

Nous allons reprendre l'audition des opinions. Nous allons retrouver en mode virtuel monsieur Robert Brunet, qui est de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain.

460

M. ROBERT BRUNET, administrateur, Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain :

Et maintenant?

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est tout beau, c'est tout beau. Vous avez compris que vous avez 10 minutes à partir de maintenant et on fera un petit échange après. Alors nous vous écoutons.

470 **M. ROBERT BRUNET :**

D'accord. Avant de commencer, j'aimerais d'abord saluer les personnes présentes dans la salle, les membres de l'équipe du RAPSIM ainsi que des autres ressources de base et surtout les personnes en situation d'itinérance qui peuvent être à l'écoute. Je me souviens, la grande salle Ave Maria à la Maison du Père que j'ai fréquentée pendant six mois, en 2023, il y a là une grosse télévision, et s'ils sont à l'écoute, je les salue.

475 Je vais partir ma présentation à partir de la page 34 du rapport du RAPSIM, qui, dans le troisième picot, parle d'encourager et créer les conditions pour que les personnes premières concernées puissent exercer leur droit de vote et amplifier leur voix.

480 C'est ça le but, là, c'est d'amplifier la voix des personnes, lesquelles malheureusement actuellement sont réputées ne pas exercer leur droit de vote. Et pour ça, il y a deux obstacles particuliers. Ils rencontrent deux obstacles lorsqu'il s'agit d'aller voter. Le premier, c'est que lors d'une élection municipale, on ne peut pas s'inscrire sur la liste électorale et voter en même temps. C'est possible depuis 2019, lors d'une élection fédérale. C'est possible, maintenant, depuis l'élection provinciale de 2022, en utilisant le vote sur les campus. Je vais y revenir.

485 Il est arrivé, pour vous donner un exemple de l'importance de la chose, de pouvoir s'inscrire et voter en même temps, lors de l'élection municipale 2021, l'ADDS, dans Hochelaga-Maisonneuve, a transporté 75 personnes des divers refuges d'Hochelaga-Maisonneuve pour aller s'inscrire à la commission de révision, lesquels sont universelles. Tout le monde peut aller là, peu importe son adresse pour s'inscrire.

495 Lorsqu'il est venu le temps d'aller voter une dizaine de jours plus tard, nous n'avons retrouvé que trois personnes parmi ces 75 là dans le même refuge, qui leur avait donné une lettre d'attestation de fréquentation qui sert de preuve d'adresse.

500 Les personnes en situation d'itinérance n'ont pas d'adresse généralement, mais par des fictions juridiques dans les lois électorales, l'adresse de l'organisme qui leur remet une attestation de fréquentation devient celle de la personne elle-même. Donc, elle a une adresse.

505 Le deuxième obstacle, c'est la crainte du profilage social, et c'est peut-être ça le principal obstacle qui leur nuit pour décider d'aller voter. L'idée, là, d'aller se mettre en ligne avec le public en général, avec lequel les relations ne sont pas harmonieuses, ça les gêne à cause du sentiment d'exclusion sociale qui les habite.

510 Et ça, c'est l'obstacle le plus important. Comment peut-on contourner cet obstacle-là? C'est en utilisant ce qui s'appelle le vote sur les campus. Auparavant, seuls les étudiants pouvaient utiliser cette façon-là de voter qui consiste à... Peu importe l'adresse de l'étudiant, il pouvait déposer son bulletin de vote dans une urne, un centre de scrutin situé sur le campus. Et c'est le bulletin de vote qui est envoyé dans la circonscription du domicile réel de l'étudiant pour y être compté en faveur des candidats ou candidates de la circonscription qui correspond à l'adresse.

515 Alors, depuis 2019 au fédéral, on a élargi le vote sur les campus à l'ensemble de l'électorat. Toute personne peut y aller. En 2022, le provincial a fait la même chose avec le vote sur les campus, au moins pendant les quatre jours où ce service-là est offert, bien, toutes les personnes en situation d'itinérance pourraient être regroupées et aller voter là, en créant ainsi d'importantes lignes d'attente qui vont finir par convaincre le public et les politiciens et politiciennes que dorénavant, cette communauté-là, des personnes itinérantes, exerce son droit de vote.

520 Et ça, ça devrait changer quelque chose parce que généralement, les politiciens, ils veulent conserver le droit de vote pour la prochaine élection, et là, bien, tentent de satisfaire à leurs besoins.

525 Ça pourrait se traduire par davantage de logements sociaux avec soutien communautaire pour ceux qui en ont besoin, un meilleur accès aux services de santé, etc. Et ça s'appliquerait aux trois ordres de gouvernement, qui actuellement jonglent et se renvoient les responsabilités. Là, chacun des ordres de gouvernement voudrait garder leur vote.

530 L'autre exemple que ça donnerait, c'est la politique de démantèlement des campements, là, de la Ville de Montréal, qui est systématique, mais peut-être que ça... Actuellement, il n'y a aucun prix politique à payer pour faire ça, puisque les personnes premières concernées ne votent pas. Par contre, les personnes qui demeurent autour d'un campement ou d'une ressource, les personnes avoisinantes ou les commerçants, eux, sont réputés exercer davantage leur droit de vote.

535 Alors voilà, comment j'explique la rigidité de la politique concernant les campements. S'ils avaient déjà la réputation d'aller voter, ça serait un peu plus gênant de les mettre dehors de dehors, c'est ça, dans le but de conserver leur droit de vote. C'est comme ça que j'interprète la belle expression employée « amplifier leur voix ». Actuellement, elles n'en ont à peu près pas. Mais si on pouvait changer cette perception-là, autant dans l'esprit du public que des politiciens, ça pourrait améliorer la situation.

540 Alors c'est ça le bienfait du vote sur les campus. C'est en vigueur au fédéral, c'est en vigueur aussi au provincial, mais j'ignore si ça va être en vigueur au municipal. En 1922, le provincial a modifié sa loi, mais j'ignore si ça va être appliqué lors d'une élection municipale, et je demande à Élections Montréal de pouvoir répondre à cette question-là : allons-nous pouvoir voter sur les campus et rassembler les personnes itinérantes lors de la prochaine élection municipale?

550 Alors en gros, c'est ce que je voulais vous dire. Et je terminerai en disant qu'amplifier leur voix, c'est une belle expression. Ça correspond exactement à une phrase qui apparaissait sur une affiche d'Élections Canada lors de l'élection de 2008 et qui disait ainsi : « Participez. Chaque élection est l'occasion de s'exprimer, et chaque électeur a le même pouvoir. Ceux qui l'utilisent le transforment en influence. » Alors c'est ça. Ceux qui ont la réputation d'exercer leur droit de vote, comme la communauté des aînés par exemple, deviennent plus influents politiquement et

555 obtiennent davantage de services. Pour un politicien, il faut comprendre que si la communauté n'exerce pas son droit de vote, bien, il y a peu d'intérêt à bien le servir.

LA PRÉSIDENTE :

560 Alors je comprends que c'est l'essentiel de votre propos ce soir, je vous remercie beaucoup.

M. ROBERT BRUNET :

Voilà. Oui.

565

LA PRÉSIDENTE :

Il y aura sans doute, advenant ce droit, éventuellement, d'avoir la possibilité d'aller voter sur les campus pour les élections municipales. On va faire un suivi là-dessus.

570

M. ROBERT BRUNET :

Merci.

575

LA PRÉSIDENTE :

Il y aura sans doute de la mobilisation à faire, parce que vous le disiez...

M. ROBERT BRUNET :

580

Mais là, bien sûr, mais là, la mobilisation, je suis content que vous me posiez la question. Elle va se faire via les organismes membres du RAPSIM, parce que le RAPSIM appuie la démarche, et bien sûr, c'est à eux de prendre contact avec les personnes qui fréquentent leur organisme pour juste leur expliquer ça. Ne pas devenir partisan, là.

585

On ne veut pas leur dire pour qui voter, puis comparer les partis politiques...

LA PRÉSIDENTE :

590 Je comprends.

M. ROBERT BRUNET :

595 C'est juste d'exercer son droit de vote, va faire la ligne, c'est ça ta participation, applique le secret du vote, puis rendu dans l'urne, rendu au moment de voter, là, dans le centre de scrutin, si tu ne sais pas pour qui voter, tu peux annuler ton vote en marquant le bulletin sur tous les noms, mais au moins tu auras participé à faire la ligne d'attente. C'est elle qui va parler.

LA PRÉSIDENTE :

600 Ma collègue Judy Gold a une question pour vous, monsieur Brunet.

Mme JUDY GOLD :

605 Monsieur Brunet, avez-vous déjà fait des représentations à cet égard auprès de la Ville, lors d'une réunion de conseil municipal par exemple?

M. ROBERT BRUNET :

610 Merci. Non, pas à ce niveau-là. J'ai déjà été engagé par la Ville de Montréal comme agent de relations communautaires auprès des sans-abris. Et à cette époque-là, oui, je cherchais des moyens de faire exercer le droit de vote d'une manière collective pour justement contrecarrer les risques de profilage social. Mais je ne suis plus l'agent de relation communautaire de la Ville de Montréal. J'exerce ça au niveau fédéral dans la circonscription de Laurier-Sainte-Marie.

615

Mais j'ai cessé avec la Ville parce que je suis pas du tout à l'aise avec leur politique vis-à-vis les campements. Je n'irai pas m'adresser à des personnes en situation d'itinérance pour les renseigner comment exercer leur droit de vote, alors que mon patron les met dehors de dehors.

620 Moi, je dois être fier du patron pour laquelle je travaille, puis je ne suis pas fier de la Ville dans sa politique envers le démantèlement des campements.

LA PRÉSIDENTE :

625 Merci beaucoup, vous avez des appuis dans la salle.

M. ROBERT BRUNET :

Je les remercie.

630

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Brunet.

635

M. ROBERT BRUNET :

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

640

On va prendre quelques minutes et passer à notre prochaine invitée.

Alors nous allons recevoir maintenant l'opinion du comité de pastorale sociale Centre-Sud Hochelaga-Maisonneuve avec monsieur Daniel Duranleau et Anderson Lorgis. C'est à vous. Vous avez 10 minutes, on vous écoute très attentivement.

645